

Date : 04/11/2020		Lieu : DD31		Visio conférence
--------------------------	--	-------------	--	------------------

Objet : Réunion plénière cellule de régulation territoriale de l'offre de soins

<p>Etaient présents :</p> <p>CHU de Toulouse CH Muret CU Saint Gaudens Cl. Les cèdres Cl. La croix du Sud Cl. De l'union Cl. Ambroise paré Cl. Rive Gauche Cl. Monié HJ Ducuing Cl. Médipole Garonne Cl. Occitanie CL. Pasteur Cl. De Lagardelle</p> <p>URPS Dr.JL. Bensoussan</p> <p>CDOM Pr Oustric</p> <p>ORU</p> <p>ARS OCCITANIE DD31 Laurent Poquet Dr. Véronique Gomanne Dr Sophie Broussy Audrey Dupuy</p>	<p>URPS</p> <p>Président du CDOM (excusé)</p> <p>Directeur départemental 31 DD 31 (excusée) DD31 DD31</p>
--	---

Rédacteur

Introduction : (Mr Poquet Directeur DD31)

L'objectif de la réunion qui s'inscrit dans la continuité de celles de mercredi et de vendredi derniers est d'arriver, avec le soutien de l'ORU Occitanie, à une répartition équilibrée et équitable de la mobilisation capacitaire en réanimation, en SC/SI et en médecine dans l'ensemble des établissements du département, afin de faire face au rebond épidémique.

Mr Poquet rappelle les cibles définies par le DGARS sur la base des modélisations de l'Institut Pasteur du nombre de patients attendus :

Pour la réanimation : 58 lits au 3 novembre 2020, 79 lits au 10 novembre et 106 lits au 17 novembre.

Pour SC/SI : 35 lits au 3 novembre 2020, 48 lits au 10 novembre et 64 lits au 17 novembre.

Pour la médecine : 179 lits au 3 novembre 2020, 274 lits au 10 novembre et 396 lits au 17 novembre.

Plan d'action :

- A la demande des établissements, une méthodologie a été approuvée par les participants, qui consiste à définir une répartition cible de nombre de patients COVID + par établissement de santé en médecine, en SC/SI et en réanimation, en fonction des données ORU, au prorata de la capacité de l'établissement.

Présentation de la feuille de route par l'ORU avec la répartition cible d'accueil de patients COVID par établissement. Effort partagé au regard des lits ouverts. Afin d'assurer une équité territoriale, les établissements s'engagent à respecter la cible fixée, par conséquent un lit actuellement occupé par un patient non COVID, sera transformé en lit COVID+ dès la sortie du patient qui l'occupe. En tout état de cause, la solidarité territoriale devra jouer le temps que chaque établissement puisse atteindre la cible d'accueil de patients COVID qui aura été validée.

- Articulation ARS/ORU : Intervention de l'ARS auprès d'un établissement qui ne respecterait pas ses engagements.
- Apporter une réponse régionale quant à l'accueil de patients COVID dans les établissements de santé spécialisés en oncologie.
- La gestion fine des flux de patients et la fluidification des parcours relèvent de la cellule opérationnelle territoriale des Beds managers, pilotée par l'ORU.
- L'URPS demande un accès à l'espace pro de l'ORU pour l'ensemble des médecins traitants
- Interrogation quant à la rémunération des transports lors des transferts de patients inter-établissements.

Prochaine réunion réunissant les participants de la cellule territoriale et les directeurs des établissements MCO mardi 10 novembre à 14h en visioconférence.

